



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/64
3 février 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission des entreprises, de la facilitation du commerce
et du développement

Huitième session

Genève, 12-15 janvier 2004

**Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce
et du développement sur sa huitième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 12 au 15 janvier 2004

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Page
I. Recommandations concertées adoptées par la commission à sa huitième session	3
II. Déclarations liminaires.....	6
III. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives (point 3 de l'ordre du jour)	12
IV. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international (point 4 de l'ordre du jour)	16
V. Stratégies de commerce électronique pour le développement (point 5 de l'ordre du jour)	19
VI. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission (point 6 de l'ordre du jour)	22
VII. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour).....	24
VIII. Décision de la Commission et déclarations de clôture.....	25
IX. Questions d'organisation	26
 Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission	28
II. Thèmes des réunions d'experts en 2004.....	29
III. Participation.....	32

Chapitre I

RECOMMANDATIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA HUITIÈME SESSION

Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives

1. La Commission a pris note des documents du secrétariat et des rapports d'activité pour 2003. Elle a salué les contributions du secrétariat dans les domaines des transports internationaux et de la facilitation du commerce, du commerce électronique et de l'amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés. Elle a également considéré que ces contributions pouvaient être utiles à la préparation de la onzième session de la Conférence.
2. La Commission est convenue que le renforcement de la compétitivité des entreprises locales, en particulier des PME, était essentiel pour que les pays en développement puissent accroître leur capacité de participer au commerce international et de tirer parti des possibilités d'investissement, en vue d'atteindre les objectifs internationaux de développement consacrés dans la Déclaration du Millénaire.
3. Au cours des quatre dernières années, la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, a analysé diverses options et politiques possibles aux niveaux national et international pour favoriser la croissance et le renforcement des PME dans les pays en développement. Le secrétariat de la CNUCED devrait poursuivre ce travail et faire la synthèse des principales conclusions afin d'élaborer à l'intention des pays en développement un schéma directeur de politique de développement des entreprises qui pourrait être présenté à la onzième session de la Conférence.
4. La Commission a prié le secrétariat de la CNUCED de poursuivre, dans les limites de son mandat et, le cas échéant, en coordination avec d'autres organismes internationaux compétents, ses travaux d'analyse des politiques, d'assistance technique et de renforcement des capacités en matière de compétitivité des entreprises, en s'attachant à renforcer la compétitivité à l'exportation des PME, s'agissant notamment des possibilités pour ces entreprises d'être associées aux filières internationales d'approvisionnement ainsi que d'établir des relations interindustrielles en amont et en aval.
5. Le secrétariat de la CNUCED devait poursuivre ses activités relatives aux PME dans le cadre de son programme Empretec, notamment pour ce qui était du développement des compétences entrepreneuriales.

Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international

6. Étant donné le caractère à long terme des problèmes traités dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce, la CNUCED devait poursuivre ses travaux liés à l'application des recommandations adoptées par la Commission à sa septième session, et elle devait plus particulièrement:

- Continuer de suivre et d'analyser les tendances concernant l'efficacité des transports et la facilitation du commerce, y compris le transport multimodal et les services logistiques, ainsi que le transfert de savoir-faire et de compétences technologiques et gestionnaires, et en analyser les conséquences pour les pays en développement;
- Continuer de fournir conseils et assistance aux pays en développement pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les services de transport international et de facilitation du commerce, notamment grâce au Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) et au Système douanier automatisé (SYDONIA);
- Étudier et analyser les incidences des mesures de sécurité adoptées sur le commerce international et les transports internationaux des pays en développement, y compris les incidences techniques et financières, et contribuer aux discussions sur ce sujet;
- Coopérer avec d'autres organismes intergouvernementaux dans l'élaboration d'instruments juridiques internationaux en rapport avec les transports internationaux et la facilitation du commerce, y compris le transport multimodal; diffuser des informations sur les conséquences possibles de ces instruments pour les pays en développement; et fournir une aide en matière de négociation aux pays en développement, le cas échéant, s'agissant plus particulièrement des travaux en cours découlant du Programme de travail de Doha de l'Organisation mondiale du commerce;
- Continuer d'analyser les tendances dans le domaine de la facilitation du commerce et de fournir une assistance aux pays en développement en la matière. Dans ce contexte, une attention particulière devrait être accordée à l'application du Plan d'action d'Almaty et à la définition des besoins et des priorités des pays en développement en matière de facilitation du commerce.

Stratégies de commerce électronique pour le développement

7. Étant entendu que la diversité des organisations internationales favorise la diversité des compétences mises au service de l'analyse de la contribution des technologies de l'information et de la communication (TIC) au développement, la CNUCED, dans les limites de son mandat et en coordination constante avec d'autres institutions compétentes du système des Nations Unies, devrait:

- Continuer de réaliser des travaux de recherche et d'analyse sur les conséquences économiques pour les pays en développement des tendances dans le domaine des TIC et des applications commerciales de celles-ci, en particulier dans les secteurs présentant un intérêt ou un potentiel pour ces pays. Elle devrait aussi analyser et diffuser une information sur les discussions internationales consacrées à des questions concernant les aspects technologiques, commerciaux, juridiques ou financiers des TIC, des transactions électroniques et du commerce en ligne;
- Aider les pays en développement à renforcer leur capacité d'élaborer et d'appliquer les éléments économiques de leurs stratégies nationales électroniques pour le

développement. Ce faisant, elle devrait activement participer à la mise en œuvre du Plan d'action et au suivi de la Déclaration de principes adoptés au cours de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle devrait également réaliser des travaux de recherche et publier des études sur les incidences sur le développement des questions qu'il est prévu d'examiner au cours de la deuxième phase du Sommet, à Tunis;

- Dans le cadre de ses travaux d'appui à l'élaboration de politiques relatives aux TIC dans les pays en développement, poursuivre et développer en étroite coopération avec d'autres organisations internationales ses travaux en cours dans le domaine de la mesure statistique de l'adoption et de l'utilisation des TIC par les entreprises et les ménages. En particulier, elle devrait contribuer aux efforts engagés aux niveaux national, régional et international – et en assurer la coordination – pour définir un ensemble d'indicateurs statistiques comparables au niveau international sur les TIC. Ce travail devrait être conçu pour contribuer au suivi des progrès accomplis entre la première et la seconde phase du Sommet mondial et au-delà;
- Continuer d'être le lieu de discussions internationales sur des questions concernant la politique des TIC en rapport avec le développement économique, faciliter les échanges d'expérience dans le domaine des applications économiques des TIC et veiller à ce que la dimension du développement soit dûment prise en compte dans les discussions internationales.

Ressources

8. La Commission a demandé au secrétariat de redoubler d'efforts pour diversifier et accroître les ressources extrabudgétaires.

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que l'une des principales inquiétudes des pays en développement concernant leur participation au commerce multilatéral était le manque de compétitivité. Les travaux de la CNUCED étaient axés sur les politiques publiques visant à faciliter une amélioration de la compétitivité des entreprises et à contribuer à une réduction générale des coûts de transaction, y compris les coûts dépendant des infrastructures et systèmes de transport et les coûts liés à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). La CNUCED devait également continuer d'étudier les politiques permettant de renforcer les capacités d'exportation des entreprises des pays en développement, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME).

2. Pour que les pays en développement puissent tirer profit du commerce international et des possibilités et perspectives d'investissement, il fallait redoubler d'efforts pour éliminer les contraintes pesant sur l'offre dans ces pays, c'est-à-dire renforcer le secteur des entreprises. Les gouvernements jouaient un rôle important en assurant un cadre macroéconomique stable et en édictant des lois et réglementations appropriées afin de créer un environnement propice aux entreprises, mais au-delà, c'était aux entreprises de diversifier leur production et de progresser dans l'échelle des compétences technologiques pour produire des biens à plus forte valeur ajoutée. Chaque pays aurait à élaborer une stratégie d'appui à la compétitivité des entreprises adaptée à ses propres besoins, en fonction de ses avantages et de ses ressources.

3. Leur participation au commerce international dépendrait en grande partie de la capacité des pays en développement de se doter d'infrastructures et de services efficaces de commerce et de transport permettant de réduire les coûts de transaction. La raison en était que la mondialisation était étroitement associée à l'évolution technologique des transports, ainsi qu'aux pratiques commerciales et aux modes opératoires. En particulier, la croissance exponentielle de la conteneurisation et la généralisation du transport multimodal rendaient nécessaire l'adoption d'un cadre juridique et réglementaire approprié, en complément des conditions générales de commerce et d'investissement. Le problème pratique auquel étaient confrontés de nombreux pays était l'absence flagrante de coordination entre les éléments qui constituaient l'infrastructure d'appui au commerce. D'une manière générale, il fallait élaborer des politiques modernes, mettre en place des mécanismes administratifs et adopter des pratiques de gestion permettant d'éliminer les disparités et les incohérences institutionnelles et pratiques.

4. Le Secrétaire général a souligné les nouveaux enjeux en matière de sécurité des transports apparus ces dernières années. Dans ce contexte, il a rappelé l'approche multilatérale préconisée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans une récente résolution, à savoir que les mesures de sécurité devraient être prises en perturbant le moins possible le cours normal du commerce. Les coûts financiers, les compétences techniques nécessaires et les brefs délais impartis pour une mise en conformité posaient des difficultés à de nombreux pays en développement, auxquels il faudrait donc fournir une aide et des conseils. À cet égard, il a annoncé le lancement d'un grand programme de logistique commerciale en Afghanistan dans le cadre du programme global de redressement engagé par la communauté internationale.

5. Le Secrétaire général a souligné le caractère intersectoriel des TIC, qui jouaient un rôle fondamental dans l'amélioration de la compétitivité des PME. Une utilisation efficace des TIC par les entreprises dans les pays en développement dépendait non seulement de l'accès à l'infrastructure et à la technologie, mais aussi d'une meilleure connaissance des possibilités offertes par les TIC et de l'adoption d'une législation adéquate sur les transactions électroniques. Il a informé les représentants de la participation de la CNUCED au Sommet mondial sur la société de l'information et à la préparation de la seconde phase, prévue à Tunis en 2005. Les TIC pouvaient également jouer un rôle important dans la coopération Sud-Sud, comme en témoignait la récente conférence de haut niveau du Groupe des 77 tenue à Marrakech en décembre 2003. La CNUCED continuerait de contribuer à la diffusion des meilleures pratiques concernant les stratégies nationales relatives aux TIC et d'aider les pays à élaborer leurs politiques nationales en la matière.

6. La représentante de l'**Irlande**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE) et des pays en voie d'adhésion à l'Union européenne (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie)**, s'est félicitée de ce que la CNUCED ait pu identifier des options concrètes de politique générale dans ses travaux sur la compétitivité des entreprises; ces options reposaient sur une analyse des catégories d'entreprises, de la façon dont elles fonctionnaient et des moyens de faciliter le passage du secteur informel au secteur formel, et elles constituaient une source de référence primordiale dans ce domaine. L'Union européenne appréciait également que, dans le contexte du programme Empretec, une méthode de formation des femmes chefs d'entreprise ait été mise au point, et elle encourageait la CNUCED à poursuivre son action d'institution chef de file de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les questions de parité.

7. Les rapports du secrétariat concernant les transports et la facilitation du commerce étaient tout à fait d'actualité; ils passaient en revue un certain nombre d'événements et de changements survenus dans le monde, auxquels les pays en développement devaient s'adapter. Les difficultés en matière de réglementation, de sécurité et d'ajustement auxquelles ces pays étaient confrontés étaient bien décrites et la contribution des TIC à leur élimination apparaissait clairement. La représentante a également rappelé l'appui qu'apportait l'Union européenne aux programmes d'assistance technique de la CNUCED, notamment au Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) et au Système douanier automatisé (SYDONIA).

8. L'Union européenne considérait que la Réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique, tenue en septembre 2003, avait été utile aux pays membres et que les travaux consécutifs sur des indicateurs des TIC offraient un énorme potentiel pour ce qui était de mesurer les progrès dans ce domaine. Elle reconnaissait également les importantes contributions de la CNUCED à l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les TIC et au Sommet mondial sur la société de l'information, en vue de mettre le potentiel et la connaissance des TIC au service des pays en développement, notamment avec la publication du *Rapport sur le commerce électronique et le développement*.

9. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que les petites et moyennes entreprises (PME) étaient un élément vital de toute stratégie équilibrée et efficace de développement, car elles assuraient l'essentiel de l'activité économique dans les pays en développement et jouaient un rôle fondamental dans la réduction de la pauvreté, la diversification de la production et l'élargissement de la base d'exportation. Il était important de

créer un environnement favorable au secteur privé, mais le rôle qui incombait au gouvernement variait d'un pays à l'autre. Sur la question du financement des PME, le représentant a souligné l'importance de l'aide publique au développement pour de nombreux pays en développement. En complément des efforts nationaux de promotion des PME, des ajustements devaient être apportés au système commercial multilatéral, en particulier à l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires et à l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce. Les pays développés pouvaient aussi soutenir l'activité des PME dans les pays en développement en réduisant les droits de douane et autres obstacles au commerce.

10. Le représentant a souligné le rôle essentiel des transports et de la facilitation du commerce dans le développement de tous les pays, en particulier dans celui des pays en développement. Le coût des transports et celui de l'application des procédures de réglementation commerciale constituaient des obstacles à la pénétration des marchés désormais plus importants que les droits de douane. Concernant la Réunion d'experts sur le développement des services de transport multimodal et de logistique, il a dit que l'accès à ces services était essentiel pour la compétitivité des entreprises dans l'économie mondiale et que de nombreux pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits pays en développement insulaires, n'avaient qu'un accès limité à ces services. Il était donc impératif de poursuivre les travaux de recherche sur le transport multimodal et d'élaborer des lignes directrices sur les meilleures pratiques en matière de transports et de facilitation du commerce. Pour ce qui était du renforcement de la sécurité dans les transports maritimes et dans les ports, le représentant a souligné l'importance d'une approche coordonnée globale pour l'élaboration et l'application des mesures correspondantes. Certaines mesures de sécurité avaient un coût élevé, que certains pays ne seraient peut-être pas en mesure de financer, d'où la nécessité d'une assistance multilatérale.

11. Le représentant a relevé la chronologie symbolique de la tenue de la session de la Commission, entre le Sommet mondial sur la société de l'information et la onzième session de la Conférence, et il a exprimé la satisfaction du Groupe des 77 et de la Chine quant aux travaux réalisés par la CNUCED sur les TIC. La CNUCED devrait en particulier être attentive au risque d'une marginalisation numérique des pays en développement; elle devrait suivre et analyser les progrès accomplis entre les deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information et contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action adopté. Le Groupe des 77 et la Chine soutenaient les politiques visant à promouvoir l'utilisation des logiciels libres et se félicitaient des initiatives internationales lancées à l'occasion du Sommet mondial, dont la création envisagée d'un fonds de solidarité numérique.

12. Le représentant de la **République islamique d'Iran**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, a dit qu'il fallait encore accroître l'appui international au renforcement des capacités productives des pays en développement, tout en prévoyant une marge de manœuvre pour la poursuite de politiques axées sur le développement dans des secteurs tels que l'investissement, le transfert et la modernisation de la technologie ainsi que la mise en place d'une capacité de production intérieure au niveau des entreprises. Il convenait en outre de laisser suffisamment de latitude et de souplesse concernant la politique à appliquer en matière d'engagements multilatéraux. La CNUCED devait poursuivre et étoffer ses travaux d'analyse des politiques, son assistance technique et ses activités de renforcement des capacités concernant la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME).

13. Les TIC étaient des ferments susceptibles d'accroître la compétitivité des PME. Les progrès reposant sur ces technologies devaient être stimulés pour que les pays puissent combler le fossé numérique et que les pays en développement, en particulier, participent davantage à la chaîne mondiale de valeur ajoutée. La CNUCED devait continuer à encourager la compétitivité, notamment par l'assistance technique et l'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques nationales relatives aux TIC. Elle devait aussi contribuer à suivre l'évolution constatée en matière d'applications des TIC dans différents secteurs économiques.

14. Le représentant de **Cuba**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a noté que les PME contribuaient largement à l'activité économique dans les pays de la région et a jugé essentiel de trouver de nouveaux moyens de stimuler la croissance et d'améliorer la compétitivité des entreprises au niveau régional. Il a souligné l'importance de politiques microéconomiques prévoyant des moyens concrets de renforcer le potentiel de production. La session de la Commission offrait une occasion de contribuer au thème de la onzième session de la Conférence concernant le renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale. Il a également appelé l'attention sur une manifestation prévue en marge de la onzième session de la Conférence, à savoir EMPRETEC XI, qui devait réunir au moins 3 000 entrepreneurs au Brésil.

15. Le représentant a expliqué pourquoi il importait de se conformer aux prescriptions en matière de sécurité, une grande partie du commerce d'exportation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes étant destinée au marché des États-Unis. Il a évoqué les préoccupations ayant trait à l'application de mesures de sécurité dans les délais prescrits et à la nécessité d'engager des investissements considérables, qu'il s'agisse de matériel, de logiciels ou de formation. Sur la question des TIC, il a noté que leur utilisation pouvait non seulement accroître l'efficacité des services de transports internationaux et des chaînes logistiques, mais également améliorer les procédures de gestion des risques des administrations douanières, élément indispensable pour renforcer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, faciliter le passage en douane et améliorer le recouvrement des recettes douanières. Le représentant a fait état de l'importance du transport multimodal pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de l'absence de régime international de responsabilité, d'où l'apparition de plusieurs initiatives régionales visant à mettre en place des cadres juridiques. Il a exprimé son appui aux travaux de la CNUCED dans ce domaine.

16. Les stratégies et politiques de développement des TIC dans les pays en développement devaient prendre en considération les réalités et les intérêts économiques nationaux et prévoir des incitations spécifiques en la matière, dont une aide financière aux projets dans le domaine des TIC et un appui à l'acquisition de compétences informatiques, ainsi qu'à la formation au commerce électronique. Par ailleurs, la législation et la réglementation nationales devaient être adaptées en fonction des pratiques du commerce électronique. Il faudrait que la CNUCED continue de fournir aux pays en développement une aide à l'élaboration des politiques dans le domaine du commerce électronique, notamment des conseils pour la mise en place de conditions propices au développement fonctionnel des transactions électroniques. Le Groupe latino-américain et caraïbe se félicitait des résultats de la Réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique, tenue en septembre 2003, et de la mise en place d'un programme en ligne pour le partage de compétences et d'informations sur des indicateurs relatifs aux TIC. Le représentant a réaffirmé l'appui de son groupe au plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information concernant la promotion des applications des TIC dans le commerce

électronique en vue de faciliter l'accès équitable des pays en développement aux marchés ainsi que le développement durable. Enfin, le Groupe estimait que la question de la gouvernance électronique devrait être le thème de réunions ultérieures d'experts, de façon que des propositions concrètes concernant les mesures à prendre en la matière puissent être présentées, lors de la seconde phase du Sommet mondial, à Tunis en 2005.

17. Le représentant du **Sénégal**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que l'Afrique était le continent où la capacité des pays en développement de tirer parti des possibilités du commerce international pâtissait sans doute le plus des contraintes liées à l'offre. Il fallait d'urgence trouver des moyens de renforcer et de diversifier le secteur productif dans les pays africains. À cet égard, le programme Empretec contribuait beaucoup à dynamiser le secteur des entreprises et à promouvoir une culture d'entreprise.

18. Le représentant a souligné combien il importait de développer les infrastructures et les services de transport pour éviter que le commerce international des pays africains, dont la part dans la valeur des exportations mondiales était tombée à 2,4 % en 2001, ne se marginalise de plus en plus. La situation difficile de ces pays était attestée par le niveau des coûts de fret des importations africaines – globalement supérieurs de 50 % à ceux de l'Asie et de l'Amérique latine. Cependant, des partenariats secteur privé-secteur public étaient déjà en place dans certains ports et sur certains tronçons des réseaux ferroviaires, ce qui semblait en avoir amélioré l'efficacité. Des systèmes analogues étaient envisagés dans d'autres pays. L'application de mesures de facilitation des transports et du commerce contribuerait à réduire les délais et les coûts de transit, notamment pour les pays sans littoral. Par ailleurs, le recours aux TIC dans la mise en œuvre de ces mesures avait aidé à améliorer les opérations, à abaisser les frais de transport et à promouvoir la transparence entre partenaires commerciaux. Sur la question de la sécurité et de l'application du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS) de l'Organisation maritime internationale, le représentant a estimé qu'un certain nombre de pays africains ne pourraient se conformer au délai prescrit. Il a reconnu l'effet positif de l'assistance technique de la CNUCED et a demandé que les programmes correspondants soient élargis pour accélérer le développement commercial et économique des pays africains.

19. Le représentant s'est félicité d'initiatives telles que les programmes SYDONIA et SIAM, qui étaient des exemples constructifs de l'application des TIC et visaient à remédier à l'un des aspects de la fracture numérique mis en évidence au Sommet mondial. Le Groupe africain estimait que les TIC étaient d'une grande importance pour le développement social et économique, mais que leurs limites devaient être mieux comprises. Concernant le plan d'action du Sommet mondial, le Groupe africain jugeait souhaitable que la CNUCED fasse le point sur la question et aide les pays africains à préparer la deuxième phase du Sommet. Le fonds de solidarité numérique, qui n'avait pas été mis en place durant la partie du Sommet tenue à Genève, s'avérait nécessaire pour développer l'accès et le recours aux TIC sur le continent. S'agissant de la Réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique, la CNUCED devait donner suite aux recommandations formulées à cette occasion.

20. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a jugé prioritaire de trouver des moyens de renforcer et de diversifier l'économie des PMA. Leur capacité de production étant généralement faible, les efforts déployés au niveau national pour soutenir le développement d'un secteur des entreprises compétitif devaient bénéficier de l'appui

de partenaires internationaux. En outre, le fardeau de la dette pesant sur de nombreux pays absorbait des ressources qui seraient plus utiles au développement du secteur privé, d'où la nécessité de réfléchir davantage aux moyens d'alléger la dette.

21. Les PMA, dont beaucoup étaient dépourvus de littoral, étaient les pays les plus touchés par le niveau élevé des coûts de transport. Surendettés, ils ne pouvaient entretenir ou moderniser leur modeste infrastructure des transports. Ils estimaient que des mesures de facilitation du commerce et des transports pouvaient améliorer la situation actuelle et que des accords de transit étaient d'une importance primordiale. Les récentes mesures de sécurité étaient considérées comme un obstacle supplémentaire à surmonter, ce qui obligerait à engager des investissements dans du matériel et des ressources humaines.

22. Il importait que les PMA participent davantage aux débats internationaux sur les TIC et sur l'économie de l'information. Ils appréciaient l'attention accordée par la CNUCED à la fracture numérique et aux moyens d'éviter qu'ils ne soient davantage marginalisés dans le commerce international en mettant en évidence des débouchés économiques liés à l'utilisation des TIC. Il fallait en outre reconsidérer l'initiative relative au fonds de solidarité numérique proposée au Sommet mondial sur la société de l'information.

Chapitre III

AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES PME PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES

(Point 3 de l'ordre du jour)

23. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Possibilités d'action en vue de renforcer la compétitivité des PME» (TD/B/COM.3/58).

«Rapport de la Réunion d'experts sur les politiques et les programmes pour le développement et la maîtrise de la technologie, notamment le rôle de l'IED» (TD/B/COM.3/56 – TD/B/COM.3/EM.18/3).

Résumé du Président

24. Une représentante du secrétariat a présenté les principales questions de fond que la Commission aurait à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour et en a souligné l'importance pour le thème II de la onzième session de la Conférence concernant le renforcement des capacités productives et de la compétitivité internationale. Elle a également présenté la note thématique intitulée «Possibilités d'action en vue du renforcement de la compétitivité des PME» (TD/B/COM.3/58), établie par le secrétariat, qui passait en revue les principaux domaines de l'action publique en faveur des entreprises examinés par la Commission depuis la dixième session de la Conférence et définissait des orientations concrètes à cet égard.

25. Le rapport de la Réunion d'experts sur les politiques et les programmes pour le développement et la maîtrise de la technologie, notamment le rôle de l'IED, a été présenté par le Président de la Réunion. Les experts avaient examiné les politiques et les programmes que les gouvernements pouvaient envisager pour améliorer la compétitivité et promouvoir le développement technologique national. Il avait été constaté que les principaux facteurs étaient en l'occurrence la gouvernance, les compétences, l'effort technologique, le transfert de technologie et l'infrastructure. Seuls quelques pays en développement, dont la plupart étaient situés en Asie de l'Est, avaient amélioré leur situation par rapport aux autres. Cependant, il n'existait pas un modèle est-asiatique unique s'appliquant à l'ensemble des pays de la région. On trouvait en Asie de l'Est toutes les variantes et approches possibles en termes de stratégies gouvernementales et de niveaux d'intervention. Plusieurs facteurs avaient néanmoins joué un rôle déterminant dans la réussite de l'Asie de l'Est: a) la clairvoyance et la détermination des pouvoirs publics; b) la formation de compétences; c) la capacité d'attirer des investissements étrangers directs (IED) axés sur l'exportation; d) l'appui aux industries locales; et e) les efforts technologiques au niveau local en matière de recherche-développement (R-D). La question était de savoir quelles leçons d'autres pays en développement pouvaient retirer d'une telle réussite. Les experts avaient conclu que les principes qui sous-tendaient le succès des pays asiatiques fournissaient d'importantes orientations aux décideurs d'autres pays, même s'ils ne pouvaient être automatiquement transposés.

26. L'un des autres aspects que la Réunion d'experts avait examinés concernait la nature de la contribution de l'entreprenariat à la compétitivité. Une enquête du Global Entrepreneurship

Monitors sur l'activité des entreprises avait relevé des résultats très variables suivant les cas, les pays en développement affichant souvent une activité entrepreneuriale plus importante que les pays développés. L'enquête faisait la distinction entre deux catégories d'entrepreneurs, selon qu'ils étaient attirés par une occasion ou poussés par la nécessité. Les seconds devenaient des entrepreneurs car ils n'avaient aucun autre moyen de subsistance, tandis que les premiers avaient pris conscience d'une possibilité commerciale et décidé de l'exploiter. Il y avait aussi les entrepreneurs «à fort potentiel», qui cherchaient à atteindre des niveaux élevés de croissance pour leur entreprise. Les résultats de l'enquête montraient que, même si de tels entrepreneurs étaient très rares, ils jouaient un rôle fort important en termes d'emploi, de chiffre d'affaires et d'exportations, et contribuaient beaucoup à faire progresser le pays dans le domaine technologique. Une des conclusions des débats avait été que les décideurs devaient faire la distinction entre les différentes catégories d'entreprises et concevoir des politiques différentes à leur intention.

27. La Réunion d'experts avait également examiné les relations entre les politiques technologiques et les engagements à l'OMC. L'éventualité de mesures compensatoires pouvait difficilement être écartée pour la très grande majorité des politiques envisagées, notamment si elles débouchaient sur une augmentation des exportations portant préjudice au marché d'une autre partie. Il importait donc que les pays en développement deviennent plus actifs au sein des différentes instances de l'OMC pour que leurs préoccupations soient prises en considération dans l'examen des règles commerciales.

28. Le compte rendu des travaux de la Réunion d'experts a été suivi d'une table ronde sur les politiques nationales en matière de compétitivité et les engagements internationaux. Le premier intervenant a fait état des efforts entrepris à Maurice pour renforcer le développement des entreprises et la compétitivité. Le pays avait réussi à diversifier son secteur productif dans de nouveaux domaines grâce à divers moyens d'incitation et systèmes de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), essentiellement fondés sur les éléments suivants: faible impôt sur les sociétés; prêts préférentiels aux entreprises par l'intermédiaire de la Banque mauricienne de développement; taux d'intérêt réduit et possibilité d'introduire un système de bonification d'intérêt pour les PME; programmes de subventions pour permettre aux entrepreneurs potentiels de réaliser des études de faisabilité; systèmes d'aide aux exportations consistant à apporter une assistance aux PME à l'occasion de foires commerciales ou d'activités de commercialisation à l'étranger; remboursement des dépenses de formation pouvant atteindre 70 % du total; subventions en faveur de projets de R-D; abaissement du coût des appels à l'étranger et de l'accès à l'Internet grâce à la libéralisation du secteur des télécommunications; délivrance de permis de travail temporaires aux travailleurs expatriés dans certains secteurs; création d'une équipe d'appui au secteur des textiles, chargée d'aider les entreprises de ce secteur à améliorer des aspects tels que la production, la commercialisation, le financement et la planification stratégique; simplification des permis requis pour le lancement de nouvelles entreprises; système d'assurance-garantie des crédits à l'exportation visant à doper les exportations, notamment sur les marchés difficiles des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe; et attention accrue accordée aux PME grâce à la création en décembre 2003 d'un ministère expressément chargé de ces entreprises. Par ailleurs, la poursuite du développement économique de Maurice dépendait dans une large mesure de la prise en compte par l'OMC de la nécessité d'accorder un traitement différent aux petits États insulaires.

29. Le deuxième intervenant a évoqué le rôle des PME dans le droit et la politique de l'OMC. Il a noté que les règles de l'OMC étaient généralement neutres et favorables aux PME, mais qu'elles pouvaient être améliorées dans un certain nombre de domaines tels que: le développement et le financement de la technologie, en particulier pour ce qui était des subventions ne donnant pas lieu à une action; le secteur agricole, notamment en vue de créer des conditions générales favorables aux produits de niche, telles que la protection des indications géographiques et des savoirs traditionnels; les règles en matière de concurrence; les marchés publics; et la facilitation du commerce. Du point de vue de la politique commerciale traditionnelle, les subventions étaient considérées avoir intrinsèquement des effets de distorsion, mais du point de vue de l'innovation, elles étaient importantes pour remédier aux imperfections du marché en matière de recherche-développement (R-D). L'aide à la R-D relevait des subventions pouvant donner lieu à une action. Un financement public était possible, mais il pouvait faire l'objet d'un recours s'il avait pour effet de fausser le commerce. Il en résultait un manque de sécurité juridique et un risque de harcèlement procédurier. En conséquence, les gouvernements pourraient envisager de revenir à l'approche dite des «feux tricolores» concernant l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. Par ailleurs, l'Accord sur les subventions agricoles (annexe 2) constituait un bon exemple des possibilités de fournir des subventions dans d'autres secteurs également. Enfin, l'intervenant a invité les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à reconsidérer leur position concernant les questions dites de Singapour, questions qui pouvaient être profitables à leur développement.

30. Le troisième intervenant a commenté le rapport de la Réunion d'experts et la note thématique établie par le secrétariat, et il a fait quelques suggestions concernant les travaux futurs de la CNUCED. Outre le droit et la politique de l'OMC, d'autres normes internationales avaient une incidence sur la compétitivité des PME, notamment le projet d'Accord de Bâle II sur les fonds propres de la Banque des règlements internationaux. Des estimations en Asie indiquaient que le coût du financement des PME pourrait considérablement augmenter. Concernant les travaux futurs de la CNUCED, il conviendrait de poursuivre les activités de perfectionnement des compétences commerciales en faveur des PME, en particulier dans le cadre du programme Empretec, activités qui devraient être élargies pour combiner services d'aide aux entreprises et services financiers en faveur des PME et aide à l'établissement de liens entre PME et grandes entreprises. Les travaux d'analyse de la politique en matière d'IED de la CNUCED pourraient également porter sur les moyens pour les entreprises locales et les entreprises locales sous-traitantes, y compris les PME et les groupements de PME, d'avoir accès, avec le soutien des autorités publiques, des sociétés transnationales et des fournisseurs de services d'aide aux entreprises, à des mesures d'incitation efficaces et économiques pour moderniser leurs capacités de production.

31. Au cours de la discussion qui a suivi, davantage de détails ont été demandés sur les raisons du succès de Maurice. Il a également été demandé comment un équilibre avait été trouvé entre IED et entreprises locales à Maurice et quelles mesures gouvernementales spécifiques étaient nécessaires. Un représentant a exprimé des doutes quant à la possibilité de recourir à des mécanismes de bonification d'intérêts, car ces mécanismes faussaient les marchés. Concernant les Accords de l'OMC, quelques représentants ont noté que les pays en développement hésitent à engager des négociations sur les politiques de concurrence et d'autres questions de Singapour dans la mesure où le résultat de ces négociations était incertain, outre la crainte de ces pays de voir se réduire encore leur marge de manœuvre et d'action.

32. La séance d'information sur le programme Empretec a été axée sur les travaux réalisés par le groupe de la coordination du programme à Genève, après présentation de l'évaluation externe demandée par le Groupe de travail. En septembre 2000, une équipe d'évaluateurs extérieurs avait rédigé un ensemble de recommandations visant à accroître l'efficacité du programme Empretec pour mieux répondre aux attentes des bénéficiaires. Le rapport d'évaluation recommandait en particulier que deux questions d'importance stratégique soient privilégiées, à savoir la viabilité opérationnelle (financière) et le réseau international. L'équipe Empretec avait donc pris les mesures suivantes: actualisation de la méthodologie de formation; organisation de réunions internationales; diversification du portefeuille de services; et développement d'un système intégré de gestion Empretec (système MIS), progiciel en ligne pour l'évaluation des programmes nationaux Empretec, des entreprises et des individus participant aux programmes (www.empretec.net).

33. Grâce à ce système MIS, le programme Empretec pouvait désormais s'appuyer sur une base de données fiables d'entreprises Empretec, sur un fichier continuellement mis à jour de formateurs nationaux et sur des données initiales pour une évaluation des résultats des centres Empretec et le suivi des incidences sur les bénéficiaires. Le système MIS exigeait des efforts constants et continus d'actualisation de la part de l'équipe à Genève. En outre, une surveillance et une collecte de données régulières auprès des programmes nationaux étaient nécessaires, notamment si des rapports sur les résultats et l'impact devaient être périodiquement établis et présentés aux donateurs, aux représentants d'autres organisations internationales et aux directeurs Empretec pour un apprentissage réciproque et un transfert de meilleures pratiques entre les programmes. Le directeur national d'Empretec Zimbabwe, présent à la réunion, a confirmé que des données d'évaluation d'impact étaient désormais essentielles à la fois pour la gestion interne et pour la mobilisation d'un financement extérieur.

Chapitre IV

EFFICACITÉ DES TRANSPORTS ET FACILITATION DU COMMERCE POUR UNE PLUS LARGE PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AU COMMERCE INTERNATIONAL

(Point 4 de l'ordre du jour)

34. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international» (TD/B/COM.3/60).

«Rapport de la Réunion d'experts sur le développement des services de transport multimodal et de logistique» (TD/B/COM.3/59 – TD/B/COM.3/EM.20/3).

Résumé du Président

35. En présentant ce point, le représentant du secrétariat a dit que l'offre de services de transport et de logistiques efficaces était d'une importance cruciale pour le développement économique. Se référant au document de base du secrétariat (TD/B/COM.3/60), il a mis en évidence certains aspects intéressants tout particulièrement la facilitation des transports et du commerce, à savoir la sécurité, le transport multimodal et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les transports. Le Rapporteur de la Réunion d'experts sur le développement des services de transport multimodal et de logistique (voir le document TD/B/COM.3/59 – TD/B/COM.3/EM.20/3) a présenté les conclusions de cette réunion, qui s'était tenue en septembre 2003 et à laquelle avaient participé les représentants de 46 pays et de diverses organisations, gouvernementales ou non. Il a souligné l'importance des économies d'échelle dans les opérations de transport, ce qui restait bien souvent hors de portée pour les pays en développement. Il a également mentionné divers cas, dont il avait été question à la Réunion d'experts, montrant qu'une participation du secteur privé, conjuguée à des pressions concurrentielles, avait sensiblement amélioré le système de transport et de logistique.

36. Deux intervenants ont lancé le débat interactif. Le premier a passé en revue les risques en matière de sécurité dans les transports maritimes conteneurisés et les mesures adoptées ces dernières années aux niveaux national et international. Le second, faisant état du trafic conteneurisé combiné, a précisé en quoi les volumes accrus de trafic contribuaient à réduire les coûts de transport, ce qui aidait du même coup à promouvoir le commerce, d'où des réductions supplémentaires des frais de transport. Il a noté que, du fait du développement de la conteneurisation et du transport multimodal observé depuis plusieurs décennies, les délais de livraison et la sécurité des acheminements s'étaient améliorés de façon spectaculaire tandis que le coût global des transports avait diminué au niveau mondial.

37. Concernant les éléments déterminants et les incidences des coûts de transport, il a été signalé que, pour certains pays, notamment les pays sans littoral, le coût des transports internationaux pouvait atteindre 100 % de la valeur FAB des marchandises. Pour la plupart des liaisons, les coûts moyens des transports internationaux étaient nettement supérieurs aux droits de douane des pays importateurs. Des données empiriques montraient que des services de

transport et de logistique efficaces et peu onéreux étaient essentiels non seulement pour la compétitivité des exportations, mais également pour l'investissement étranger direct (IED). Or ces deux facteurs s'avéraient de plus en plus indispensables pour que les pays puissent participer aux processus d'internationalisation de la production. Les pays en développement exportaient généralement des marchandises de moindre valeur par conteneur, ce qui signifiait que des coûts élevés de transport par conteneur étaient particulièrement préjudiciables à leurs exportations. C'était notamment le cas pour les pays sans littoral, largement tributaires de transports terrestres comparativement plus coûteux. En revanche, lorsque des économies d'échelle pouvaient être réalisées dans les transports maritimes et que les marchandises avaient une valeur unitaire relativement élevée, les frais de transport pouvaient devenir quasiment insignifiants. Par exemple, le transport maritime conteneurisé du vin revenait à moins de 0,10 dollar par bouteille, même sur de très longues distances.

38. Sur la question de la fourniture de services de transport, il a été jugé irréaliste, pour la plupart des pays en développement, d'espérer devenir à cet égard d'importants protagonistes, par exemple dans les opérations de transport de haute mer, même si l'on relevait des exceptions notables, des transporteurs de certains pays en développement jouant désormais un rôle majeur en tant qu'entreprises de transport de conteneurs. Plusieurs pays en développement, notamment en Asie, accueillait de grandes entreprises portuaires et de logistique qui avaient étendu leurs activités aux marchés africain, européen ou latino-américain. Vu l'internationalisation des services de transport et de logistique, des perspectives s'offraient également aux pays en développement pour certaines composantes de ces services aux niveaux national et international. Dans ce contexte, il a été noté que bon nombre de ces pays avaient pris des engagements visant à libéraliser les services de transport maritime dans le cadre des négociations menées à l'OMC au titre de l'Accord général sur le commerce des services.

39. Concernant le transport multimodal, il fallait aider les pays en développement à tirer le meilleur parti possible des technologies disponibles et surtout veiller à ce que l'élaboration d'un futur cadre juridique applicable au transport multimodal tienne compte de leurs intérêts. La CNUCED était invitée à poursuivre ses travaux dans ce domaine et à continuer de coopérer avec d'autres organisations internationales participant à l'élaboration d'un cadre juridique uniforme.

40. En matière de facilitation du commerce et des transports, il a été question du coût élevé des documents sur papier et des risques liés à ces documents, par comparaison avec les documents électroniques. Environ cinq milliards de documents commerciaux et de transport étaient délivrés chaque année, mais l'utilisation limitée des documents électroniques tenait à des problèmes de négociabilité et à un cadre juridique laissant souvent à désirer, notamment dans le cas des signatures électroniques. Par ailleurs, il a été estimé que l'inefficacité des opérations douanières coûtait chaque année plusieurs milliards de dollars. En général, toute mesure de facilitation qui aidait à réduire le délai de livraison contribuait à abaisser les coûts d'équipement, ce qui permettait de développer les systèmes de livraison juste à temps et aidait ainsi les entreprises à mieux participer aux processus mondiaux de production. À cet égard, la facilitation du commerce et des transports dans les pays de transit favorisait non seulement le développement de ces pays, mais également celui des pays sans littoral, qui dépendaient des pays de transit. Les systèmes SYDONIA (Système douanier automatisé) et SIAM (Système d'informations anticipées sur les marchandises) de la CNUCED étaient d'importants outils de facilitation du commerce et des transports mis à la disposition des pays en développement. Un représentant

a fait état de l'expérience positive de son pays concernant la réduction des temps d'attente des navires grâce à l'application récente de mesures de facilitation.

41. Le thème de la sécurité a été largement débattu, y compris le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS) de l'Organisation maritime internationale, qui doit être appliqué à partir du 1^{er} juillet 2004. Seulement 21 % des ports qui avaient répondu à une enquête réalisée fin 2003 par l'Association internationale des ports avaient indiqué que leur pays avait adopté une législation portant application du Code ISPS. Améliorer la sécurité des transports internationaux pour réduire le risque d'attentats terroristes, en particulier l'utilisation d'armes de destruction massive, était à la fois coûteux et difficile, car des risques existaient à chaque étape et maillon de la chaîne de transport, et un nombre considérable d'entreprises et d'individus participaient aux opérations globales de transport. Par exemple, on comptait dans le monde plus de 40 000 transitaires enregistrés et plusieurs millions de chargeurs.

42. Les efforts visant à améliorer la sécurité des transports étaient justifiés si l'on considérait les coûts potentiels d'un attentat terroriste. À titre d'exemple, il a été estimé qu'un seul attentat aux États-Unis coûterait plusieurs milliards de dollars, sans même tenir compte des coûts pour les partenaires commerciaux. Il a été noté que plusieurs des mesures qui contribuaient à une plus grande sécurité contribuaient également à réduire les vols de marchandises, dont le coût était évalué entre 30 et 50 milliards de dollars des États-Unis par an au niveau mondial. Certaines mesures de sécurité imposaient la communication de renseignements sur les marchandises 24 heures avant le départ d'un navire et, même si cela exigeait un surcroît d'effort de la part des fournisseurs de services de transport, c'était de toute façon souhaitable pour de nombreuses entreprises, car cela améliorerait leurs propres opérations de transport. D'autres mesures de sécurité, telles que le scannage ou le scellement des conteneurs, aidaient également à réduire la contrebande ou le trafic de stupéfiants. Il a cependant été fait observer que, même parfaitement scellés, les conteneurs n'étaient pas inviolables, comme l'avaient montré les pratiques de certains trafiquants de drogue.

43. Il a été jugé impossible d'évaluer à l'heure actuelle le coût total et l'ensemble des avantages potentiels des nouvelles mesures de sécurité. Il était toutefois évident que les chargeurs, les transporteurs et les ports dans les pays en développement devaient se conformer à ces mesures tout comme les entreprises des pays développés. Du fait que dans de nombreux cas les coûts relatifs à l'application des nouvelles mesures de sécurité étaient quasiment fixes – c'est-à-dire indépendants des volumes commerciaux –, les petits opérateurs subiraient manifestement des coûts unitaires plus élevés que les grands opérateurs. Il existait un risque manifeste d'être exclu de certains trafics commerciaux si les coûts d'application devenaient prohibitifs. Dans d'autres cas, on pouvait s'attendre à ce que l'accroissement des coûts de transbordement, devenus inévitables dès lors que les marchandises devaient passer par un port sûr approuvé avant d'atteindre leur destination finale, réduise la compétitivité d'autres pays en développement et ports plus petits. Les nouvelles menaces en matière de sécurité avaient conféré un rôle nouveau aux administrations douanières. Les opérations douanières étaient désormais un domaine où de nombreux pays en développement avaient besoin d'une coopération internationale additionnelle pour appliquer des mesures de facilitation du commerce dans les nouvelles conditions internationales de sécurité.

Chapitre V

STRATÉGIES DE COMMERCE ÉLECTRONIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

(Point 5 de l'ordre du jour)

44. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

«Le commerce électronique et les technologies de l'information et de la communication au service du développement: questions thématiques» (TD/B/COM.3/62);

«Rapport de la Réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique pour le développement de l'économie numérique» (TD/B/COM.3/61 – TD/B/COM.3/EM.19/3).

Résumé du Président

45. En introduction, le Directeur de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale a dit que bien qu'il n'y ait pas unanimité quant à l'évaluation des incidences à long terme des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur le développement, il ne faisait aucun doute que les nouvelles technologies avaient dynamisé la productivité commerciale et renforcé la croissance économique globale. La majorité des pays en développement restaient cependant incapables de tirer pleinement parti des TIC en raison de limitations concernant l'accès, l'infrastructure et les compétences. Les travaux de la CNUCED relatifs au commerce électronique et aux TIC avaient été axés sur un renforcement de la compréhension des incidences et des possibilités liées aux applications des TIC pour le développement du commerce. Diverses questions concernant la contribution des TIC au développement avaient été analysées dans le rapport intitulé *E-Commerce and Development Report*, qui était publié chaque année depuis 2000, et à l'occasion de réunions d'experts. En outre, des conférences régionales de haut niveau avaient contribué à forger un consensus parmi les décideurs sur les principaux éléments des stratégies de commerce électronique. Dans ce contexte, le Directeur a attiré l'attention sur la nécessité d'apporter un appui continu à l'élaboration de stratégies électroniques dans les pays en développement, sur les possibilités de poursuivre l'examen en réunion d'experts des applications au commerce des TIC, y compris la question des logiciels libres et celle de la délocalisation des systèmes de gestion, et sur les difficultés que continuaient de présenter la mesure des TIC en général et celle du commerce électronique en particulier. Enfin, il a demandé que la Commission fournisse des orientations quant à la participation escomptée de la CNUCED au suivi de la phase de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information et à la préparation de la phase de Tunis.

46. Au nom du Président de la Réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique pour le développement de l'économie numérique, tenue en septembre 2003, le Directeur a lu une déclaration résumant les principales conclusions de cette réunion. Il a en particulier souligné la nécessité d'élaborer un ensemble commun d'indicateurs des TIC qui pourraient être recueillis par tous les pays et qui seraient comparables au niveau international. Un certain nombre de pays en développement auraient besoin d'être aidés dans leurs efforts pour suivre la diffusion des TIC

sur leur territoire et adapter leurs systèmes statistiques en conséquence. Les experts avaient encouragé la CNUCED à continuer d'être un lieu d'échange et de développement de travaux techniques et théoriques sur les statistiques de l'économie de l'information au niveau international, en particulier dans les pays en développement.

47. Le débat sur le point 5 s'est ouvert sur un exposé d'un représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) consacré aux TIC et au développement, à l'impact macroéconomique et microéconomique des TIC et aux liens entre politique générale, analyse et indicateurs statistiques. Cet exposé a été suivi d'une séance de questions-réponses avec les représentants, dont on trouvera ci-après un résumé.

48. Les représentants ont souligné l'importance des TIC pour le développement économique et social de leur pays, ainsi que la nécessité de réduire la fracture numérique entre pays développés et pays en développement et l'importance de la coopération internationale à cet égard. Les stratégies électroniques continuaient de jouer un rôle important dans la diffusion des TIC au niveau national. Elles devaient être compatibles avec les objectifs globaux de politique économique et sociale et être pleinement intégrées aux stratégies nationales de développement. Les stratégies électroniques devaient comporter non seulement des éléments d'orientation et d'analyse, mais aussi des objectifs mesurables et des indicateurs statistiques. La participation de toutes les parties intéressées à leur conception et à leur application était essentielle pour en assurer la viabilité à long terme. La CNUCED devait continuer d'aider les pays à élaborer de telles stratégies, en étroite coopération avec d'autres acteurs nationaux et internationaux compétents.

49. Dans ce contexte, on a souligné l'importance cruciale des statistiques pour les décideurs. À la fin des années 90, alors qu'il existait peu de données officielles sur le commerce électronique et l'utilisation des TIC, les milieux politiques et économiques avaient commis des erreurs stratégiques en se fondant sur des prévisions erronées de la croissance du secteur des technologies de l'information et du commerce électronique. L'existence de données officielles sur les TIC dans quelques pays permettait désormais de mesurer l'impact de ces TIC sur l'économie, impact qui jouait un rôle important dans les décisions publiques et privées.

50. Concernant les incidences économiques des TIC, l'expérience des pays de l'OCDE montrait qu'au niveau macroéconomique, les plus forts gains de productivité étaient obtenus par une large diffusion des TIC parmi les entreprises et par les contributions au produit intérieur brut d'un vigoureux secteur des TIC. Au niveau de l'entreprise, les technologies de l'information et de la communication pouvaient aider à gagner des parts de marché et à réduire les inefficacités. Toutefois, les investissements dans les TIC devaient être complétés par des investissements en compétences humaines et des transformations organisationnelles, ainsi que par un environnement économique et commercial favorable.

51. Le Sommet mondial sur la société de l'information a beaucoup contribué à faire prendre davantage conscience du rôle des TIC dans l'économie et la société et de la nécessité d'agir pour réduire la fracture numérique entre pays développés et pays en développement. Dans la perspective de la seconde phase du Sommet, prévue à Tunis en novembre 2005, les représentants ont encouragé la CNUCED à participer au suivi de la phase de Genève du Sommet et à aider les pays en développement à se préparer à la phase de Tunis.

52. Se référant à la réunion d'experts tenue en septembre et au suivi de cette réunion, un certain nombre de représentants se sont félicités du travail réalisé par la CNUCED sur la mesure du commerce électronique. Il a également été fait mention de l'utilité de l'information et des analyses présentées dans le rapport sur le commerce électronique et le développement (*E-Commerce and Development Report*) publié par le secrétariat. Enfin, la CNUCED semblait bien placée pour promouvoir un débat intergouvernemental sur la contribution des TIC au commerce et au développement.

53. Concernant les statistiques et les indicateurs relatifs aux TIC, les représentants ont souligné l'importance du suivi et de la mesure de l'accès aux TIC et de l'utilisation de celles-ci, et ont déploré l'absence d'instruments méthodologiques pour la collecte de données comparables au niveau international. La CNUCED jouait un rôle crucial dans la promotion de l'actuel dialogue international sur la mesure du commerce électronique, et il fallait encourager la poursuite de ce travail. Les représentants ont particulièrement apprécié la coopération en cours et prévue entre la CNUCED et l'OCDE dans ce domaine. Le Groupe sur la mesure du commerce électronique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a été mentionné en tant qu'exemple d'initiative régionale apparue dans les pays en développement. La CNUCED était invitée à organiser des activités régionales sur ce thème en Asie courant 2004.

Chapitre VI

APPLICATION DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERTÉES DE LA COMMISSION

(Point 6 de l'ordre du jour)

54. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document suivant:

«Rapport intérimaire sur l'application des recommandations concertées adoptées par la Commission à sa septième session» (TD/B/COM.3/63).

Résumé du Président

55. Le secrétariat a complété l'information présentée dans le rapport par des exposés sur la compétitivité des petites et moyennes entreprises, les transports et la facilitation du commerce, et les stratégies de commerce électronique pour le développement.

56. Un représentant du secrétariat a indiqué les travaux réalisés depuis la septième session de la Commission concernant l'amélioration de la compétitivité des PME par un renforcement des capacités productives. Des travaux de recherche avaient été entrepris sur les politiques technologiques et les politiques de promotion de la compétitivité, y compris la cohérence entre ces dernières et les prescriptions et engagements multilatéraux; six études de cas avaient ainsi été réalisées sur des pays d'Afrique et d'Asie, dont les résultats avaient été diffusés via Internet, à l'occasion de conférences et dans des rapports de recherche, y compris un document de fond pour des réunions d'experts et des réunions de haut niveau sur les politiques d'appui de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, concernant le développement du secteur privé en Afrique. Dans le domaine de la coopération technique, le secrétariat avait entrepris un projet sur la promotion des relations interentreprises dans la perspective d'un développement durable. Des projets pilotes avaient été exécutés en Éthiopie et en Ouganda. Par ailleurs, le programme Empretec avait été implanté en 2003 dans deux nouveaux pays, le Guyana et le Paraguay; il s'étendait désormais à 26 pays. Au cours de la discussion qui a suivi, davantage d'information a été demandé sur ce programme, en particulier sur la onzième réunion Empretec qui serait organisée en tant qu'activité parallèle à l'occasion de la onzième session de la Conférence et à laquelle devraient participer plus de 3 000 entrepreneurs.

57. Les représentants ont été informés des activités réalisées par le secrétariat concernant le suivi et l'analyse de l'évolution des services de transports internationaux, du transport multimodal, de la facilitation du commerce et de la sécurité des transports, et de la diffusion de cette information, notamment par le biais de publications telles que l'*Étude sur les transports maritimes 2003* et le *Bulletin des transports 2003*. L'*Étude*, publiée en novembre 2003, était considérée comme une source d'information faisant autorité sur les transports maritimes et elle touchait un large public grâce à sa diffusion sur le site Web de la CNUCED, avec près de 30 000 téléchargements au cours des six semaines ayant suivi sa publication.

58. Les pays en développement bénéficiaient de conseils et d'une assistance pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les services de transport international et la facilitation du commerce avec le Système d'informations anticipées sur

les marchandises (SIAM) et le Système douanier automatisé (SYDONIA) de la CNUCED. Le travail de mise au point d'une version Web du système SYDONIA était bien avancé, version qui serait officiellement lancée à la onzième session de la Conférence. Ont également été mentionnées la publication d'un rapport en ligne, sur le site Web, sur l'utilisation des documents de transport dans le commerce international et les solutions électroniques de remplacement (UNCTAD/SDTE/TLB/2003/3), ainsi que l'organisation d'une conférence régionale sur la question. Des liens continus et diverses contributions de fond aux travaux de la Commission des Nations Unies sur le droit commercial international témoignaient de l'étroite coopération entre le secrétariat et d'autres organisations intergouvernementales participant à l'élaboration d'un instrument juridique uniforme relatif aux transports.

59. Concernant la facilitation du commerce, un rapport a été fourni sur les activités de coopération technique engagées en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour déterminer leurs besoins et leurs priorités, définir des plates-formes de facilitation du commerce et intégrer ces pays dans le commerce mondial. Une réunion parallèle sur la facilitation du commerce avait d'ailleurs été organisée à l'occasion de la Conférence ministérielle d'Almaty.

60. Concernant les recommandations de la Commission relatives aux stratégies de commerce électronique, le secrétariat a fait rapport sur ses activités de diffusion des meilleures pratiques internationales avec l'organisation de trois conférences régionales de haut niveau sur les stratégies de commerce électronique et une participation à diverses initiatives, telles que la Conférence de haut niveau du Groupe des 77 sur la coopération Sud-Sud, le Sommet mondial sur la société de l'information et le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication. Il a ainsi mis en avant sa coopération avec des organisations internationales et nationales dans le domaine des TIC. Le secrétariat a poursuivi ses activités de recherche et d'analyse sur des questions liées au commerce électronique intéressant les pays en développement, comme en témoignait notamment le rapport intitulé *E-Commerce and Development Report 2003*.

61. Le représentant du secrétariat a également informé la Commission du travail réalisé concernant la mesure et l'évaluation comparative du commerce électronique et de l'utilisation des TIC par les entreprises, s'agissant notamment de la Réunion d'experts sur la mesure du commerce électronique pour le développement de l'économie numérique et du lancement du forum virtuel de la CNUCED sur la mesure de l'économie numérique. La Commission a été informée de la contribution de fond que le secrétariat avait apportée au Sommet mondial sur la société de l'information en participant aux réunions préparatoires et en organisant, conjointement avec d'autres organisations, deux réunions parallèles, l'une sur le suivi de la société de l'information, l'autre sur les stratégies nationales pour la société de l'information. Le secrétariat a, en outre, évoqué les efforts déployés pour intégrer les questions de parité entre les sexes dans ce domaine.

62. Les représentants ont félicité le secrétariat de ses travaux sur l'application des TIC aux entreprises et au commerce, s'agissant en particulier des travaux d'analyse. Quelques représentants l'ont invité à intégrer dans ses travaux de recherche et d'analyse la question de la gouvernance d'Internet et celle du financement des TIC. Cette suggestion a toutefois suscité quelque inquiétude de la part d'un représentant.

Chapitre VII

QUESTIONS DIVERSES

(Point 8 de l'ordre du jour)

Résumé du Président

63. La Commission a été informée par le secrétariat des initiatives récemment adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le développement du secteur privé, en particulier la création de la Commission sur le secteur privé et le développement, initiative conjointe du Secrétaire général de l'ONU et de l'Administrateur du PNUD. Il s'agissait d'une commission de haut niveau chargée d'élaborer des recommandations stratégiques sur les moyens de promouvoir un vigoureux secteur privé local dans les pays en développement. Elle était coprésidée par le Premier Ministre canadien, M. Paul Martin, et par l'ancien Président mexicain, M. Ernesto Zedillo. Les autres membres de la Commission étaient des personnalités du secteur privé, du secteur public et des milieux universitaires. La Commission présenterait ses conclusions dans un rapport public adressé au Secrétaire général début 2004. Suivraient des programmes pilotes dans un certain nombre de pays. Le secrétariat de la CNUCED avait été en relation avec des membres de la Commission, à laquelle il avait soumis, en tant que contribution, les résultats pertinents des travaux réalisés par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

Chapitre VIII

DÉCISION DE LA COMMISSION ET DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

Décision de la Commission

64. À sa séance plénière de clôture, le 15 janvier 2004, la Commission a adopté ses recommandations concertées (voir le chapitre I).

Déclarations de clôture

65. Le représentant de la **Suisse** a dit que la session de la Commission avait montré la complexité et la diversité croissantes des problèmes de développement. La CNUCED avait un rôle important à jouer face aux difficultés à surmonter, et la Suisse soutenait ses efforts. Toutefois, pour obtenir les meilleurs résultats possibles, la CNUCED devait se concentrer sur les domaines où elle possédait un certain nombre d'avantages comparatifs. Les recommandations de la Commission étaient à certains égards trop ambitieuses, mais la délégation suisse y avait souscrit dans un esprit de consensus. Dans le cadre de la préparation de la onzième session de la Conférence, il fallait avant tout se préoccuper des activités que devrait mener la CNUCED dans des domaines prioritaires.

66. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés** (PMA), a dit que les PMA étaient gravement défavorisés et vivaient dans des conditions qui compromettaient leur existence et leur culture mêmes. Trouver les moyens de sortir de cette situation était une tâche complexe qui exigeait imagination et réalisme. En particulier, le poids écrasant de l'endettement extérieur annihilait les efforts de développement. Pour échapper à ce sort déplorable, les PMA souhaitaient tirer parti des considérables possibilités qui s'offraient à eux.

67. La représentante de l'**Irlande**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que la Commission avait abordé des questions pratiques d'un intérêt particulier pour les pays en développement, à savoir les transports, les PME et le commerce électronique; elle pouvait faire un travail très utile, et la présente session avait effectivement donné des résultats tout à fait positifs.

68. Le représentant de **Cuba**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a demandé à toutes les délégations de montrer tout l'intérêt qu'elles portaient au mandat de la CNUCED en matière de développement dans les négociations à venir.

69. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77**, a dit que l'intensité des travaux de la présente session de la Commission montrait qu'il restait assurément beaucoup à faire pour préparer la onzième session de la Conférence.

Chapitre IX

QUESTIONS D'ORGANISATION

Ouverture de la session

70. La Commission a tenu sa huitième session au Palais des Nations, à Genève, du 12 au 15 janvier 2004. Au cours de sa session, elle a tenu deux séances plénières et sept séances informelles. La session a été ouverte le 12 janvier 2004 par M. Nathan Irumba (Ouganda), Président de la septième session de la Commission.

Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

71. À sa séance plénière, le 12 janvier 2004, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président:	M. Luciano Barillaro (Italie)
Vice-Présidents:	M. Yemi Dipeolu (Nigéria) M. Nathan Irumba (Ouganda) M. Stefano Lazzarotto (Suisse) M. Julio Vázquez Roque (Cuba) M. Rahim Zainuddin Zainol (Malaisie)
Rapporteur:	M. Ivan Gospodinov (Bulgarie)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

72. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/57; l'ordre du jour de la huitième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives.
4. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international.
5. Stratégies de commerce électronique pour le développement.
6. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission.
7. Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission.

8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission

(Point 7 de l'ordre du jour)

73. À sa séance plénière de clôture, le 15 janvier 2004, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa neuvième session (voir l'annexe I) et les thèmes des réunions d'experts pour 2004 (voir l'annexe II).

Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 9 de l'ordre du jour)

74. À sa séance plénière de clôture, le 15 janvier 2004, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.3/L.26), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées au résumé des déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir le rapport final en y incorporant le compte rendu des débats de la séance plénière de clôture.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives.
4. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international.
5. Stratégies de commerce électronique pour le développement.
6. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission.
7. Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Thèmes des réunions d'experts en 2004

Thématique générale: Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international

Thème proposé: Conception et application d'accords de transport en transit

1. Les pays en développement sans littoral sont confrontés à de multiples contraintes particulières qui limitent leur participation à une économie mondialisée. En outre, les opérations de transit via des États côtiers gagnent rapidement en importance, aussi bien dans les trafics régionaux que dans les trafics mondiaux. L'absence d'accès terrestre à la mer rend les pays en développement sans littoral dépendant du transit par les pays voisins, et donc des politiques et des installations de transport de ces pays. La multiplication des passages de frontières et l'éloignement des marchés mondiaux accroissent sensiblement le coût total des services de transport des pays sans littoral; des coûts de transport élevés réduisent leur compétitivité et le volume de leur commerce. La mise en place de systèmes efficaces de transport en transit dépendra non seulement des modalités de coopération entre pays en développement sans littoral et pays voisins ainsi que d'accords multilatéraux, mais aussi des infrastructures, des installations et des conditions générales sur les itinéraires de transit. Les opérations de transit sont un élément indispensable de l'intégration régionale entre pays en développement. Les pays de transit, les pays sans littoral, les pays donateurs et les institutions multilatérales doivent étudier les possibilités de mettre en place les infrastructures de base nécessaires au transport multimodal afin de contribuer à la baisse des coûts de transit des pays en développement sans littoral et à une plus grande compétitivité des produits de ces pays sur les marchés internationaux.

2. Bien que les problèmes généraux des pays de transit et des pays sans littoral aient été examinés dans de nombreuses instances, où diverses résolutions et divers plans d'action ont été adoptés, il reste nécessaire d'examiner concrètement comment les nouvelles technologies et l'évolution des transports (TIC, transport multimodal, services de logistique) peuvent être utilisés au mieux pour améliorer le transport en transit. Le commerce en provenance et à destination des pays sans littoral a tendance à mobiliser deux ou plus de deux modes de transport, par exemple, transports maritimes et transports terrestres. En raison de l'ampleur des risques liés aux transports terrestres, et en l'absence de réglementation appropriée concernant ces transports, les transporteurs internationaux ne proposent pas, dans de nombreux cas, de contrat unique qui couvrirait l'ensemble du transport du point d'origine au point de destination, avec une seule partie assumant la responsabilité de bout en bout. Le transport multimodal sous contrat unique et avec un responsable unique de l'ensemble de l'opération de transport améliorera sensiblement la situation des négociants dans les pays en développement.

3. Les experts examineront non seulement ces possibilités, mais aussi les arrangements institutionnels nécessaires, l'utilisation des systèmes d'information le long des chaînes d'approvisionnement, les conditions requises pour faciliter les accords de transit et des exemples d'accords de transit donnant toute satisfaction dans les pays en développement. Il faudra tout particulièrement s'intéresser à l'utilisation des documents de transport et à leurs équivalents électroniques, aux moyens électroniques de simplifier les procédures, aux conditions nécessaires

pour promouvoir des services de logistique et de transport multimodal sous contrat unique, l'harmonisation des régimes juridiques, les engagements au titre de l'Accord général sur le commerce des services concernant les services de logistique, les systèmes opérationnels pour le suivi du transit et le renforcement de la sécurité des transports, et les contrôles communs aux postes frontière. Les experts devront pouvoir déterminer les éléments essentiels pour une plus grande efficacité des transports en transit, à partir desquels un manuel pratique ou des lignes directrices pourraient être élaboré à l'intention de toutes les parties intéressées.

**Thématique générale: Amélioration de la compétitivité des PME
par le renforcement des capacités productives**

Thème proposé: Promouvoir la compétitivité à l'exportation des PME

4. Il est indispensable de renforcer la compétitivité des entreprises nationales, en particulier des PME, pour que les pays en développement participent pleinement à la dynamique internationale du commerce et de l'investissement et atteignent les objectifs internationaux de développement de la Déclaration du Millénaire. La compétitivité à l'exportation est particulièrement importante. La Réunion d'experts devrait examiner de quelle façon la réglementation pourrait être renforcée, notamment par des mesures visant à associer les PME aux chaînes ou filières internationales d'approvisionnement, à promouvoir des relations industrielles verticales de la part des filiales étrangères et à encourager la responsabilité sociale des entreprises. Pour que les IED profitent davantage aux PME locales, il faut mettre en œuvre des politiques et des programmes encourageant l'établissement de liens avec ces PME.

Thématique générale: Stratégies de commerce électronique pour le développement

Thème proposé: Les logiciels libres: Conséquences générales et incidences sur le développement

5. Le débat sur les logiciels libres a suscité un large éventail d'opinions et de positions concernant les incidences de ces logiciels libres sur le commerce et le développement économique des pays en développement, selon l'orientation et la vigueur des politiques à adopter et appliquer. De plus en plus de pays étudient les coûts et avantages potentiels d'une plus large utilisation des logiciels libres dans les institutions publiques. La question est toutefois encore loin d'être tranchée, en particulier du fait qu'une grande partie des débats se déroule dans des instances spécialisées ou très techniques, dont les préoccupations ne sont pas faciles à traduire en mesures d'action publique. Bien que quelques-uns aient accumulé suffisamment d'expérience pour pouvoir adopter des positions claires, beaucoup de pays en développement ne pourraient que trouver profit à un échange d'expériences et à des débats sur les raisons et les motivations qui ont conduit à l'adoption de telle ou telle politique ici ou là.

6. La participation escomptée à cette réunion d'experts serait celle de représentants de pays développés et de pays en développement ainsi que d'organismes internationaux et régionaux parties prenantes aux débats sur les logiciels libres, défenseurs du «logiciel libre» et tenants du «logiciel propriétaire». Ce sera une occasion unique d'intégrer les vues des pays en développement dans les discussions et initiatives actuelles sur le logiciel libre, s'agissant d'aspects tels que: a) l'intérêt général et les logiciels libres, y compris leurs incidences sur la promotion de la concurrence dans le secteur des TIC, sur l'éducation publique et sur

le développement des ressources humaines pour l'économie numérique; et b) l'économie du logiciel libre et l'importance de ses applications commerciales, ses conséquences pour le développement des exportations de produits et services informatiques, etc.

7. Les experts examineront les initiatives actuelles d'envergure internationale, analyseront les expériences nationales et régionales et proposeront un ensemble de meilleures pratiques et de lignes directrices pour l'action des pouvoirs publics et le rôle que pourraient jouer les organismes internationaux.

Annexe III

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session:

Allemagne	Jordanie
Angola	Liban
Argentine	Madagascar
Barbade	Malaisie
Bélarus	Maroc
Bénin	Maurice
Brésil	Mexique
Bulgarie	Népal
Cameroun	Nigéria
Chine	Oman
Chypre	Ouganda
Colombie	Pérou
Cuba	Philippines
Égypte	Qatar
Équateur	République arabe syrienne
Espagne	République de Corée
États-Unis d'Amérique	République dominicaine
Éthiopie	République tchèque
Fédération de Russie	Roumanie
Finlande	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
France	Rwanda
Ghana	Sénégal
Grèce	Seychelles
Guatemala	Suisse
Inde	Thaïlande
Indonésie	Tunisie
Iran (République islamique d')	Ukraine
Irlande	Uruguay
Italie	Venezuela
Jamahiriya arabe libyenne	Zambie
Jamaïque	Zimbabwe
Japon	

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.3/INF.8.

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Association européenne de libre-échange
Centre Sud
Communauté européenne
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation internationale de la Francophonie
Union africaine.

3. Les institutions spécialisées ci-après et une organisation apparentée étaient représentées à la session:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce.

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

Catégorie générale

Association mondiale des petites et moyennes entreprises
Confédération internationale des syndicats libres
Fédération arabe des industries d'ingénieurs
Ingénieurs du monde

Catégorie spéciale

International Multimodal Transport Association

5. Un invité spécial a participé à la session:

M. Serghei Zverev, Vice-Président de ProEconomica, Kishinev (République de Moldova)

6. Les spécialistes ci-après ont participé à la session:

M. Thomas Cottier, Directeur général du World Trade Institute, Berne (Suisse)

M. Philippe Crist, Division des transports de l'OCDE

M. John Dryden, Directeur adjoint du Service de la politique de la science et de la technologie, Direction générale de la science, de la technologie et de l'industrie, OCDE

M. Christoph Seidelmann, Directeur général du Centre d'étude sur le transport combiné (SGKV), Francfort-sur-le-Main (Allemagne)
